

31



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 16 avril 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 16 avril 2009

13 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre Camille Thériault, député libéral provincial de Kent-Sud de 1987 à 2001 et premier ministre du Nouveau-Brunswick de 1998 à 1999.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du sud-est du Nouveau-Brunswick, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives relativement à l'exploration d'uranium afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 36.)

L'hon. M. Murphy dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Minutes of a Special Meeting of the Corporate Members of Canadian Blood Services held on Tuesday, February 22, 2005*.

Avec le consentement unanime de la Chambre, l'hon. M. Murphy fait une longue déclaration.

M. Holder invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Murphy a employé les termes « hypocrisie » et « diffamation » et qu'il a traité le chef de l'opposition de « chef de peu d'envergure ». L'hon. M. Murphy se rétracte.

Après les questions orales, l'hon. M. Lamrock invoque le Règlement; il soutient que M. Fitch aurait dû être rappelé à l'ordre, car ses questions portaient sur une affaire en instance. M. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de se montrer prudents lorsqu'ils posent des questions possiblement liées à une affaire en instance et indique que les ministres devraient répondre aux questions comme ils se doit.

M. MacDonald donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 23 avril 2009, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que le parc provincial Mactaquac a été aménagé dans la foulée d'un engagement historique que le premier ministre Louis J. Robichaud a pris envers les gens du comté de York ;

attendu que le parc provincial Mactaquac est un fournisseur important, dans la région du comté de York, d'emplois réguliers et d'emplois saisonniers ;

attendu que le parc provincial accueille en moyenne 18 000 personnes, et ce, rien que pendant la saison hivernale, et qu'il constitue un aspect économique vital de la région du comté de York pendant les quatre saisons au chapitre des emplois et des recettes produites par les personnes qu'il accueille ;

attendu que le parc provincial Mactaquac sert aussi de fournisseur d'eau important aux services d'incendie du secteur pendant les quatre saisons de fonctionnement ;

attendu que le personnel du parc fait aussi partie intégrante des cérémonies du jour du Souvenir dans la partie du parc Mactaquac appelée York Centennial ;

attendu que les réductions du budget du parc provincial proposées pour la saison hivernale auront un effet néfaste sur le fonctionnement et l'entretien du parc pendant les saisons du printemps et de l'automne et nuiront à la qualité des services pendant la grande affluence de l'été ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés du parc provincial Mactaquac afin de déterminer d'autres moyens d'accroissement des recettes et de réduction des coûts pour que le site essentiel demeure ouvert toute l'année afin de servir les gens du Nouveau-Brunswick qui utilisent ce parc à longueur d'année pour accroître leur mieux-être physique et profiter de la beauté de la région de Mactaquac.

M. Williams donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 23 avril 2009, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des contrats, y compris les contrats de services personnels, qui ont été attribués par le truchement du ministère de l'Approvisionnement et des Services et qui ont fait l'objet d'une dispense aux termes de l'article 27 du règlement d'application de la *Loi sur les achats publics*, y compris le nom du ministère qui a attribué le contrat, le nom des particuliers ou des compagnies à qui des contrats ont été attribués du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, ainsi que les montants des contrats.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, le vendredi 17 avril, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi sur le Fonds de développement économique rural*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M^{me} Dubé invoque le Règlement; elle soutient que l'hon. V. Boudreau a employé un langage non parlementaire lorsqu'il a parlé de la « paresse » de l'opposition. L'hon. M. Lamrock intervient au sujet du rappel au Règlement. L'hon. V. Boudreau se rétracte.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, aussi chargé de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi relative au moratoire sur l'uranium*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance et levée à 18 h.